

Ministry of Health

Office of the Deputy Premier
and Minister of Health

777 Bay Street, 5th Floor
Toronto ON M7A 1N3
Telephone: 416 327-4300
Facsimile: 416 326-1571
www.ontario.ca/health

Ministère de la Santé

Bureau du vice-premier ministre et
du ministre de la Santé

777, rue Bay, 5^e étage
Toronto ON M7A 1N3
Téléphone : 416 327-4300
Télécopieur : 416 326-1571
www.ontario.ca/sante



Le 2 novembre 2020

173-2020-138

M. Bill Hatanaka
Président
Santé Ontario
525, avenue University, 5^e étage
Toronto ON M5J 2L3

M. Hatanaka,

Alors que vous commencez à planifier l'exercice 2021-2022, je suis heureux de vous remettre, en votre qualité de président de Santé Ontario, une lettre énonçant les objectifs et l'orientation de l'organisme pour l'année à venir, conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations.

La pandémie de COVID-19 a souligné l'importance du plan de notre gouvernement visant à bâtir un système de soins de santé moderne, connecté et durable. Le travail que vous et vos collègues membres du conseil d'administration avez déjà accompli pour établir Santé Ontario a aidé notre système de santé et le secteur public des soins de santé à limiter la propagation de la COVID-19 en Ontario. Vos efforts continus pour définir les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de Santé Ontario au cours de cette période sans précédent sont essentiels pour remettre la province sur la voie de la modernisation du système de soins de santé et du renforcement des soins aux patients. Par conséquent, l'orientation énoncée dans la présente lettre est conforme aux priorités du gouvernement, au mandat de votre organisme, aux politiques et directives clés et à mes orientations, le cas échéant.

En tant que membres du gouvernement ontarien, les organismes doivent agir dans l'intérêt supérieur des Ontariennes et des Ontariens en étant efficaces et en optimisant les ressources pour les contribuables, notamment dans les domaines suivants :

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- Agir dans les limites des ressources affectées à votre organisme;
- Cerner et appliquer des pratiques novatrices ou améliorer la durabilité des programmes;

- Rechercher et appliquer des gains d'efficacité et des mesures d'économie;
- Se conformer à l'orientation applicable en matière de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, aux mesures provisoires relatives aux biens immobiliers et aux critères d'emplacement des bureaux de l'organisme.

2. Transparence et responsabilisation

- Respecter les directives et les politiques gouvernementales applicables et veiller à la transparence et la reddition de comptes par l'organisme;
- Respecter les exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations et répondre aux observations des audits, le cas échéant;
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience appropriées nécessaires pour appuyer efficacement le rôle joué par le conseil d'administration dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme.

3. Gestion des risques

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour la détermination, l'évaluation et l'atténuation des risques, y compris la planification de situations d'urgence (comme la COVID-19) et l'intervention connexe le cas échéant.

4. Gestion de la main-d'œuvre

- Optimiser l'effectif de votre organisme afin de permettre la satisfaction efficace et efficiente des priorités du gouvernement, tout en améliorant les normes de service à la clientèle;
- Rationaliser les fonctions administratives pour veiller à ce que toutes les ressources disponibles soient redirigées vers les services de première ligne essentiels dont les Ontariennes et Ontariens dépendent.

5. Collecte de données

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans les processus décisionnels, d'échange d'information et de production de rapports, notamment en mettant à profit les solutions de données disponibles ou nouvelles pour éclairer la production de rapports axés sur les résultats et améliorer la prestation de services;
- Promouvoir la transparence et l'échange des données avec le ministère, au besoin.

6. Prestation numérique et service à la clientèle

- Explorer et mettre en œuvre diverses stratégies de numérisation ou de modernisation numérique pour la prestation de services en ligne et continuer de respecter et de dépasser les normes de service à la clientèle pendant la transition;
- Avoir recours à une multitude d'approches ou d'outils pour assurer la prestation des services dans toutes les situations, y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Au-delà de ces priorités pangouvernementales, je m'attends à ce que Santé Ontario s'appuie sur le travail qu'il a déjà accompli pour intégrer et superviser les services de santé clés comme les soins de cancérologie. Pour l'exercice 2021-2022, je demande à Santé Ontario de se concentrer sur les priorités clés suivantes :

1. Continuer d'appuyer les efforts de centralisation et de modernisation de la chaîne d'approvisionnement du

gouvernement, y compris la planification, l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de lutte contre la pandémie de COVID-19;

2. Continuer de collaborer avec les hôpitaux et le ministère pour surveiller l'accélération des services d'imagerie chirurgicale et diagnostique, ainsi que les initiatives de capacité des hôpitaux dans le contexte de la pandémie de COVID-19;
3. Continuer d'établir et d'opérationnaliser Santé Ontario en réunissant dans une « équipe unique » efficace et efficiente les organismes déjà transférés à Santé Ontario et en se préparant à d'éventuels transferts d'organismes supplémentaires;
4. Collaborer avec le ministère en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une structure régionale à l'échelle de Santé Ontario qui permette de déterminer les besoins régionaux et locaux en matière de soins de santé. Ces structures devraient être des extensions régionales du mandat de responsabilisation de Santé Ontario, en permettant la diffusion des pratiques cliniques exemplaires et l'amélioration de la qualité;
5. Collaborer avec le ministère pour établir les équipes Santé Ontario et appuyer leur mise en œuvre dans l'ensemble de la province, en mettant à profit les ressources et les outils de responsabilisation existants dans les domaines numérique, d'amélioration de la qualité, d'analyse et d'autres ressources;
6. Travailler dans les limites des rôles et responsabilités définis, diriger la transition des responsabilités en matière de soins à domicile et de soins communautaires vers les sites de soins, conformément à la mise en œuvre des équipes Santé Ontario par le ministère, et soutenir les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)/Services de soutien à domicile et en milieu communautaire dans le cadre de la prestation et de la modernisation des services et de la transition des responsabilités;
7. Poursuivre l'opérationnalisation du Centre d'excellence pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances de Santé Ontario, conformément à la *Loi de 2019 sur le Centre d'excellence pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances*, afin de mettre en œuvre un système complet et connecté de soins de santé mentale et de lutte contre les dépendances tout au long de la vie, axé sur les services de base intégrés à un modèle de soins par paliers qui couvre l'ensemble du continuum des soins, y compris les soins communautaires, primaires et de courte durée, et qui s'appuie sur un cadre de données et de mesure solide;
8. Mettre à profit le modèle et l'expertise de calibre mondial existants en matière de soins de cancérologie et appliquer ce modèle aux maladies et affections chroniques, en élaborant et en offrant plus rapidement aux patients de nouveaux programmes et traitements fondés sur des données probantes;
9. Veiller à la planification, à la mise en œuvre et au bon fonctionnement d'un réseau provincial de tests et de laboratoires capable de répondre aux besoins de la province en matière de dépistage de la COVID-19. Veiller, en outre, à la mise en œuvre réussie des tests génétiques, en menant une évaluation détaillée et en formulant des recommandations pour obtenir de meilleurs résultats pour les Ontariens et créer de la valeur ajoutée;
10. Mettre à profit l'expertise de Santé Ontario en matière de qualité de la santé pour produire régulièrement des rapports publics sur le rendement du système de santé de l'Ontario conformément au Cadre « Quadruple Aim » à l'échelle provinciale, régionale, des équipes Santé Ontario et à d'autres niveaux, au besoin;

11. Assurer un leadership en matière de sécurité des patients grâce à la déclaration publique des données et à l'élaboration de normes cliniques et de qualité pour les soins et la sécurité des patients;

12. En collaboration avec le ministère, mettre en œuvre la stratégie Priorité au numérique pour la santé du ministère afin d'offrir aux patients une expérience de système de santé plus moderne, intégrée et numérique.

À mesure que Santé Ontario met en œuvre ces priorités, je m'attends à ce que vous teniez compte de la diversité que renferment toutes les collectivités de l'Ontario. Je vous demande de respecter les exigences de la *Loi sur les services en français* dans la planification, la conception, la prestation et l'évaluation des services de santé pour les communautés francophones de l'Ontario. Je vous demande également de tenir compte du rôle des Premières nations, des Inuits et des Métis dans la planification, la conception, la prestation et l'évaluation des services de santé, peu importe où ils vivent dans la province.

Veillez noter que Santé Ontario est également tenu de mettre en œuvre les priorités liées aux soins de longue durée qui seront communiquées par la ministre Fullerton. Santé Ontario doit décrire la façon dont elle compte satisfaire toutes ces priorités dans le plan d'activités annuel de l'organisme, qui couvrira la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024.

De plus, dans le cadre de ses activités courantes, Santé Ontario devra agir dans les limites du budget établi par le ministère et faire preuve d'ouverture et de transparence en publiant ses documents de gouvernance, les données relatives à ses dépenses et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Santé Ontario devra également travailler avec le ministère à l'examen d'autres possibilités de renforcement de la transparence organisationnelle à mesure que Santé Ontario deviendra un organisme provincial.

Grâce à ces mesures, nous continuerons de bâtir un système de soins de santé qui améliorera l'expérience des patients et des fournisseurs de soins, fournira des soins de meilleure qualité et plus interreliés, et permettra de mieux rentabiliser les ressources financières consacrées aux soins de santé. Ce système nous permettra de continuer à faire entrer les soins de santé intégrés dans le XXI^e siècle en plaçant les patients au cœur du système de soins de santé de l'Ontario.

Je vous remercie, vous et vos collègues membres du conseil, pour votre soutien continu et vos précieuses contributions. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec Sean Court, sous-ministre adjoint, Renouvellement du système de santé, à Sean.Court@ontario.ca.

Sincères salutations,



Christine Elliott
Vice-première ministre et ministre de la Santé

c.c. : Helen Angus, sous-ministre de la Santé
Matthew Anderson, président-directeur général, Santé Ontario
Melanie Fraser, sous-ministre associée, Services de santé
Sean Court, sous-ministre adjoint, Renouvellement du système de santé